



IMEI blacklisté

Par Massimo1

Bonjour, j'ai acheté un téléphone dans un magasin d'occasion (avec facture & garantie). Au bout de 4 mois, l'IMEI de l'appareil se retrouve blacklisté par les opérateurs français, donc inutilisables. La cause viendrait d'un impayé de la précédente propriétaire. En conséquence, j'ai demandé l'application de la garantie à la boutique d'occasion pour obtenir un remboursement. Le responsable du magasin m'a indiqué qu'il ne pouvait rien pour moi. J'ai donc saisi le tribunal d'instance à ce sujet. Par ailleurs, la tentative de conciliation a échoué. Est-ce gagnable si je continue jusqu'à l'audience ? Si oui dois-je attaquer pour un "vice caché" ? Ou non-application de garantie ?

Sinon je recherche une preuve officielle du blacklistage de mon IMEI, le conciliateur de justice m'a envoyé vers le commissariat, mais ces derniers m'ont indiqué qu'ils ne disposent pas d'un accès à ce fichier et qu'ils s'occupent que du pénal. Vers qui dois-je me retourner pour avoir cette preuve ?

Merci d'avance !